

Remplacement du tracteur communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

1.1 Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter l'autorisation du Conseil général pour le remplacement du tracteur communal actuel par l'acquisition d'un nouveau véhicule adapté aux besoins d'exploitation de la Commune.

1.2 Contexte et historique

L'actuel tracteur du type New Holland T80, affiche 22 ans d'âge et environ 6'500 heures de fonctionnement. Il présente aujourd'hui des signes de fatigue importants.

Les coûts de réparation, sur les trois dernières années, se sont élevés en moyenne à CHF 4'500.– par an. La dernière expertise a eu lieu en 2021, et la prochaine est prévue en 2026, avec à la clé des frais d'entretien conséquents.

L'utilisation d'un tracteur dédié à la Commune demeure indispensable en raison des nombreux travaux réguliers :

- Transports à la déchetterie,
- Nettoyage et broyage des bords de route,
- Travaux d'entretien divers,
- Déneigement hivernal, qui exige une disponibilité permanente des machines.

Un passage complet du territoire communal peut nécessiter jusqu'à 5 à 6 heures de travail par jour, voire deux passages quotidiens lors d'épisodes neigeux importants.

2. Descriptif du nouveau tracteur proposé

Le modèle retenu est le Case-Steyr 4110 Expert CVT, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Puissance : 110 cv
- Moteur diesel avec ADblue et filtre à particules.
- 4 roues motrices
- Suspension de cabine et de pont avant
- Chargeur frontal Steyr avec fourche à palettes et benne.

3. Procédure d'appel d'offres et choix du modèle

Trois offres ont été sollicitées auprès des fournisseurs suivants :

- Werren SA (Steyr) à Premier,
- Robert Aebi (John Deere) à Chavornay,
- Poncet SA (Deutz-Fahr) à Champvent.

Les offres reçues présentent un écart de prix limité (environ CHF 5'000.-).

Le choix de la Municipalité s'est porté sur l'entreprise Werren SA, en raison :

- de la maniabilité et de la visibilité du modèle proposé,
- de la qualité du service après-vente,
- et de la relation de confiance déjà établie avec ce fournisseur.

L'employé communal, M. David Dutoit, a été associé à la réflexion et au choix du nouveau matériel.

4. Aspects financiers

4.1 Coûts

Selon l'offre de Werren SA du 4 septembre 2025, le coût du nouveau tracteur s'élève à : CHF 130'800.- TVA 8.1 % comprise, y compris la reprise de l'ancien tracteur pour CHF 20'000.-.

4.2 Financement

La Municipalité sollicite, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 130'800.- aux conditions les plus favorables.

A titre de comparaison, le taux pour le leasing est de 1.49% sur 6 ans, avec un acompte de 30% de la valeur d'acquisition, des frais de dossier de 250.- et une valeur résiduelle de 0.5% de la valeur d'achat. Quant au prêt machines de la BCV, le taux est de 1.2% sur 7 ans.

La municipalité propose le prêt machine BCV et sur cette base, les charges financières pourraient s'élever à CHF 1'570.- par année.

Le tableau récapitulatif joint en annexe permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifié par le Conseil général.

4.3 Amortissement

Le montant utilisé pour l'achat de ce nouveau tracteur, soit CHF 130'800.-, sera amorti sur une période de 7 ans conformément aux dispositions du règlement du 29 novembre 2023 modifiant celui du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom).

La charge d'amortissement sera de CHF 18'685.- pour une année complète.

Par l'acceptation du présent préavis municipal No. 09/2025, le Conseil général valide également l'ajout des frais d'exploitation aux budgets de fonctionnement futurs.

5. Délai de livraison :

Le délai de livraison du nouveau tracteur est estimé à 6 mois dès la confirmation de la commande.

5. Conclusions

Demande de la Municipalité

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Vu – le préavis municipal n° 09/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un nouveau tracteur communal ;

Oùï – le rapport de la Commission de gestion et des finances relatif à cet objet ;

Considérant – que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- I. D'accepter le préavis municipal n° 09/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur communal ;
- II. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 130'800.- et d'autoriser la Municipalité à approuver l'offre de Werren, datée du 4 septembre 2025 ;
- III. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 130'800.- ;
- IV. D'autoriser l'inscription des charges et produits de fonctionnement qui en découlent au budget dès le 01.01.2026 ;

Prend acte :

- V. De l'amortissement du montant net de CHF 130'800.- sur une période de 7 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la réception du nouveau tracteur.

Romainmôtier, le 03.11.2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Signé

Signé

M. Benoît

L. Lavanchy

Annexe : - Offre Werren du 04.09.2025